

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 9 août 2019**

---

**COMPTE RENDU**  
**AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25**  
**DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

L'an deux mille dix-neuf, le neuf août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 02/08/2019, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, adjoints  
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD Maryline, Mme LUC-ROQUEFORT  
Marie-Laure, PECHER Arlette, MM. DESIRE Serge, DEVAUX Fabrice, GUERINEAU Jean-  
Pierre, PASQUET Pascal

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien pouvoir à M.  
DAUGERON François, M. REDON Stéphane à M. GUERINEAU Jean-Pierre

EXCUSÉ : M. BOURY Edouard

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2019. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**II- CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN COURANT DES LOCAUX DE LA MAISON DE SANTE ANNEXE DE SAINTE-SEVERE PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE**

Il est convenu que le service technique de la commune assurera l'entretien courant dans la maison de santé ainsi que sur les parties extérieures. Il est précisé que par rapport au toit, seul le substrat végétalisé sera entretenu par le service technique de la commune.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

**III- ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Le Conseil municipal décide d'acheter un camion benne d'occasion pour remplacer l'actuel. Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches.

**IV- TRAVAUX STATION D'EPURATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accorde à la commune une subvention de 299 167,68 € pour les travaux de la station d'épuration. Pour rappel, le Département de l'Indre financera le projet à hauteur de 440 250 €. Un emprunt de 550 000 € est nécessaire pour boucler le financement ainsi qu'une réévaluation des tarifs de l'assainissement sur plusieurs années qui a déjà été amorcée, afin d'avoir la capacité d'autofinancement pour permettre le remboursement de l'emprunt.

Une demande de prêt a été déposée auprès de la banque des territoires. Cette dernière nous a informés qu'elle ne peut financer ce projet que sur présentation d'une étude diagnostic du système d'assainissement inférieure à 5 ans. La dernière étude a été réalisée en 2013.

Une autre demande a été déposée auprès du Crédit agricole, les conditions de ce prêt sont : durée 25 ans et taux annuel fixe 1,45%. Le Conseil municipal souhaiterait une durée d'emprunt de 30 ans minimum. Monsieur le Maire va reprendre contact avec le Crédit agricole pour voir si la durée du prêt peut être prolongée. Un Conseil municipal exceptionnel sera organisé pour valider ce financement.

#### **V – AMENAGEMENT DES TERRIERS**

Le Conseil municipal décide de lancer la consultation des entreprises pour une tranche ferme, la réhabilitation des courts de tennis et des tranches optionnelles pour l'aménagement du site.

#### **VI- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal fixe le montant annuel de la redevance pour l'année 2019 selon les modalités suivantes :

- ✓ 54,30 € le km d'artère aérienne (13.167 km d'artère aérienne) soit 714,97 €
  - ✓ 40,73 € le km d'artère en sous-sol (13 230 km d'utilisation en sous-sol) soit 538 86 €
- soit un montant total de 1 253,83 €

#### **VII- ORTHOGRAPHE DU LIEU-DIT LE CLUSEAU**

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place de la numérotation dans les lieux-dits, les habitants du hameau du Cluseau de Rongères ont des difficultés pour faire changer leur adresse auprès des administrations et des différents fournisseurs d'énergie et de télécommunications. Il y a confusion entre le Cluseau de Rongères qui s'écrit avec un « s » et le Cluseau route de Boussac qui s'écrit avec « z ». Cela pose évidemment en plus des problèmes de géolocalisation.

Aussi, le Conseil Municipal, par cette délibération confirme que le hameau situé à Rongères dénommé le Cluseau s'orthographe avec un « s » et que le hameau situé route de Boussac s'orthographe avec un « z ».

La délibération sera transmise aux administrations et aux services qui ne tiennent pas compte de cette différence afin qu'ils puissent corriger les données des habitants de ces hameaux.

#### **VIII- INFORMATIONS DIVERSES**

##### **- Avis sur la réfection de la toiture du bâtiment de la bascule du champ de foire**

Il sera demandé à la fondation du patrimoine de faire une étude sur l'intérêt de conserver ce bâtiment et sur les aides auxquelles la commune pourrait prétendre le cas échéant.

##### **- Adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre**

Le Conseil municipal accepte d'adhérer à hauteur de 286,20 € à l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I).

##### **- Demandes de subventions**

###### **- Cyclo racing team 23**

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt maladie de l'agent technique, possédant le certificat de qualification pour le tir du feu d'artifice du 13 juillet 2019, il a été nécessaire de trouver une personne qualifiée pour le remplacer.

Monsieur Vincent MALIEN, Président du Cyclo Racing Team 23 à Moutiers-Malcard (Creuse) titulaire du certificat de qualification a accepté de nous dépanner. A titre de dédommagement, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 200 € à son association.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de la Ligue des droits de l'Homme section Châteauroux Indre.

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

La Communauté de Communes informe que le 26 juin dernier le diagnostic dans le cadre de l'élaboration du PLUI a été validé.

Le calendrier de la suite de la procédure est le suivant :

Phase 2 : PADD : septembre 2019- février 2020

Phase 3 : Règlement : juin 2020 – février 2021

Phase 4 : Finalisation et arrêt du document : mars-avril 2021

Phase 5 : Consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique : mai-octobre 2021

Phase 6 : Finalisation et approbation du PLUI : novembre 2021-mars 2022

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles AC86 et AB 457.

- Maison des associations

La mise à disposition de la maison des associations arrive à son terme. Les propriétaires du local souhaitent en reprendre la jouissance. Il convient donc de trouver une solution pour reloger les activités qui s'y tenaient.

Dans le même temps, le Conseil municipal souhaite que les cours de l'école de musique se déroulent dans la salle de musique de la salle Sophie Tatischeff.

- Remerciements

La confrérie des porteurs remercient le Conseil municipal pour l'octroi de la subvention.

## **IX – PAROLE AUX ADJOINTS**

Laurence PILLOT-DUPUIS : informe que dans le cadre de la délocalisation des activités de la Maison des Jeunes de la Culture et des Savoirs de La Châtre, des cours de danse et un atelier numérique pourraient être mis en place à Sainte-Sévère sur Indre, à la rentrée.

## **AGENDA :**

13/08/2019-10h30 : Visite du Préfet

14/08/2019-18h30 : Jour de Nuit – Darc au Pays

20/08/2019-11h : Rassemblement de tractions sur la Place du Marché

08/09/2019 : Tournoi de poker par la Team poker game

Brocante des Amis de la Tour

13/09/2019-20h : Conseil municipal

04/10/2019-20h : Conseil municipal

08/11/2019-20h : Conseil municipal

06/12/2019-20h : Conseil municipal

10/01/2020-18h : Vœux du Maire

07/02/2020-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 23h10

